RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE DE
MERNEL

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501752-20260320-2016_014-DE

Date de convocation 16/03/2026
Nombre de conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, convoqué par Monsieur Jean-Yves INIZAN, maire sortant, s'est réuni en session ordinaire à la maison des associations, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence RIGAUD, maire de la commune.

Assistaient à la séance : Mme Florence RIGAUD, M Alain CORVOISIER, M Pierrick PIEL, Mme Noëlla GABILLARD, M Thomas ALLAIN, Mme Anne BRAUD, M Olivier LUBOWIECKI, Mme Virginie BERTHELET, M Jean-Paul RIAUD, Mme Nadège BEZIER, M Stéphane BRIAND, Mme Nelly MICHEL, M Mathieu SIMON et Mme Jacqueline BRIZOUX.

Excusée : Mme Maëlle LITWINSKI
Secrétaire de Séance : Mme Jacqueline BRIZOUX.

Délibération 2026/014

Objet – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.

Sous la présidence de Mme Florence RIGAUD, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Avant de procéder à cette élection, Madame la Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du C.G.C.T., la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à quatre le nombre des adjoints à la maire de la commune.

Copie certifiée conforme au
registre des délibérations,

La Maire,
Florence RIGAUD.

MAIRIE DE MERNEL 35230 (Ille-et-Vilaine)